Communiqué



09 mars 2019

Suite à l'assemblée générale ayant eu lieu le 3 mars 2018, une pétition écrite de la majorité des membres présents a manifesté leur insatisfaction face à l'application de la loi sur l'immatriculation des armes à feu et ces membres ont demandé que le club se positionne face à cette loi. Les administrateurs se sont rassemblés le mardi 5 mars durant une réunion ordinaire du conseil d'administration. Suite aux délibérations, le conseil en est venu aux conclusions suivantes :

CONSIDÉRANT QUE

- -la majorité des membres présents à l'assemblée générale annuelle du Club de tir Bas-St-Laurent s'opposent à l'implantation d'un registre des armes à feu sans restrictions;
- -les mesures de contrôle fédérale qui sont déjà en place sont adéquates et efficaces;
- -les sommes importantes investies pourraient être utilisées à des fins d'éducation ou d'ajout de services pour les gens souffrant de troubles de santé mentale.

Il à été proposé et accepté à l'unanimité par les membres du conseil présent:

QUE

- -le Club de tir Bas-St-Laurent exprime sa solidarité avec les chasseurs, tireurs sportifs, collectionneurs et citoyens de partout au Québec qui jugent ce registre intrusif, inefficace et inutile;
- -le Club de tir Bas-St-Laurent demande au gouvernement du Québec de faire marche arrière et de retirer la loi sur l'immatriculation des armes à feu sans restriction;
- -le Club de tir Bas-St-Laurent demande au gouvernement du Québec de prendre les millions alloués au registre des armes à feu sans restriction pour soutenir concrètement les initiatives d'aide en santé mentale et en éducation.